

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

## Désignation

La société BLUE 2.0 est un organisme de formation professionnelle, dont le siège social est situé 6 allée des Fournais, 74600 Annecy, immatriculée auprès du RCS d'Annecy sous le numéro 807851076, et enregistrée sous le numéro de déclaration d'activité 84 74 04 00 774 auprès de la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) de la région Rhône-Alpes-Auvergne (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat).

## Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente déterminent les conditions applicables aux prestations de formation effectuées par BLUE 2.0 pour le compte d'un client.

Toute commande de formation auprès de la société implique l'acceptation sans réserve par le client des présentes Conditions Générales de Vente. Ces conditions prévalent sur tout autre document du client, en particulier sur toutes conditions générales d'achat.

## Devis, convention et certificat

Pour chaque formation, BLUE 2.0 s'engage à fournir un devis et/ou une convention de formation professionnelle au client. Ce dernier est tenu de retourner à la société un exemplaire renseigné, daté, signé et tamponné, avec la mention « Bon pour accord ».

Une feuille d'émargement sera signée tout au long de la formation.

A l'issue de la formation, BLUE 2.0 remet un certificat de réalisation de la formation au client.

## Prix et modalités de paiement

Les prix des formations sont indiqués en euros nets de taxes. Un acompte de 50% est demandé à la commande et le solde est à régler à réception de facture, à la fin de l'exécution de la prestation (ou au plus tard 3 mois après le commencement de la prestation en cas de formation longue). Toute somme non payée à l'échéance donnera lieu au paiement par le client de pénalités de retard égales au taux directeur semestriel de la Banque centrale européenne (BCE), en vigueur au 1er janvier ou au 1er juillet, majoré de 10 points.

Cette pénalité est calculée sur le montant TTC de la somme restant due, et court à compter de la date d'échéance du prix sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire.

En cas de retard de paiement lors d'une transaction entre professionnels, une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement s'ajoutera automatiquement aux pénalités de retard. Si les frais de recouvrement réellement engagés sont supérieurs à ce montant forfaitaire, une indemnisation complémentaire sur justification peut être demandée. C'est notamment le cas pour le recours à un cabinet chargé des relances et mises en demeure.

## Prise en charge

Si le client bénéficie d'un financement par un Organisme Paritaire Collecteur Agréé (OPCO), il doit faire une demande de prise en charge avant le début de la prestation. Le client est tenu de fournir l'accord de financement lors de l'inscription.

Dans le cas où BLUE 2.0 ne reçoit pas la prise en charge de l'OPCO, l'intégralité des coûts de formation sera facturée au client.

### **Conditions de report d'une séance de formation**

Le report d'une séance de formation est possible, à condition de le faire au moins 7 jours calendaires avant le jour et l'heure prévus.

Toute demande de report doit faire l'objet d'une notification par mail à l'adresse [contact@blue20.fr](mailto:contact@blue20.fr).

Dans le cas contraire, la séance sera considérée comme exécutée et due.

### **Dédommagement, réparation ou dédit en cas d'annulation ou d'interruption de la formation(\*)**

En cas de renoncement par le bénéficiaire avant le début de la formation :

- Dans un délai compris entre 30 et 14 jours avant le début de la formation, 20 % du coût total de la formation est dû ;
- Dans un délai compris entre 13 et 7 jours avant le début de la formation, 30 % du coût total de la formation est dû ;
- Dans un délai compris entre 6 jours et 48 heures avant le début de la formation, 40 % du coût total de la formation est dû ;
- Dans un délai inférieur à 48 H avant le début de la formation, 50 % du coût total de la formation est dû.

*(\*) Les sommes perçues au titre de dédommagement ne sont pas imputables sur l'obligation de participation de l'employeur au titre de la formation professionnelle continue et ne peuvent faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par l'OPCO.*

*Celles-ci sont spécifiées sur la facture, ou font l'objet d'une facturation séparée et ne doivent pas être confondues avec les sommes dues au titre de la formation.*

*Seul le prix de la prestation réalisée partiellement est facturé au titre de la formation professionnelle.*

### **En cas d'interruption de la formation**

Tout module commencé est dû dans son intégralité et fera l'objet d'une facturation au client. En cas d'absence, d'interruption ou d'annulation, la facturation distinguera le prix correspondant aux journées effectivement suivies par le stagiaire et les sommes dues au titre des absences ou de l'interruption de la formation.

### **Non-réalisation de prestation de formation**

En cas d'inexécution de ses obligations à la suite d'un événement fortuit ou en cas de force majeure, BLUE 2.0 ne pourra être tenu responsable à l'égard de ses clients. Ces derniers seront informés par mail.

En application de l'article L.6354-1 du Code du travail, il est convenu, que faute de réalisation totale ou partielle de la prestation de formation de la part de l'organisme de formation, BLUE 2.0 remboursera au bénéficiaire de la formation les sommes indûment perçues de ce fait.

### **Sous-traitance**

L'Organisme de formation est autorisé à sous-traiter pour partie ou totalement l'exécution des prestations objets du présent contrat.

Toutes les obligations du Client qui en découlent ne valent qu'à l'égard de l'Organisme de formation, lequel demeure responsable à l'égard du Client de toutes les obligations résultant du présent contrat.

### **Condition de participation formation présentielle**

Les participants aux formations réalisées sont tenus de respecter le règlement intérieur de BLUE 2.0, joint à l'avis d'admission.

Si la formation se déroule hors des locaux de BLUE 2.0, les participants sont tenus de respecter le règlement intérieur de l'établissement d'accueil.

L'Organisme de formation se réserve le droit, sans indemnité de quelque nature que ce soit, d'exclure à tout moment, tout participant dont le comportement gênerait le bon déroulement du stage et/ou manquerait gravement au règlement intérieur.

### **Programme des formations**

S'il le juge nécessaire, le formateur pourra modifier les contenus des formations suivant la dynamique de groupe ou le niveau des participants.

Les contenus des programmes figurant sur les fiches de présentation ne sont ainsi fournis qu'à titre indicatif.

### **Propriété intellectuelle et droit d'auteur**

Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique...), sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur.

Leur reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord exprès de BLUE 2.0.

Le client s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents en vue de l'organisation ou l'animation de formations.

### **Protection des données personnelles**

Les données personnelles collectées à l'occasion du présent contrat sont obligatoires. Elles ne seront utilisées que pour satisfaire aux besoins de la gestion de la formation, ainsi que de l'établissement de statistiques.

Ces données sont enregistrées dans un fichier informatisé par la société BLUE 2.0. Elles ne font l'objet de communications à des tiers, qu'aux fins d'exécution de la formation.

Les données collectées sont conservées pour une durée maximale de 3 (trois) ans.

Le client est informé que ses données personnelles recueillies et traitées aux fins susvisées pourront donner lieu à l'exercice du droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition auprès de la société BLUE 2.0, dans les conditions prévues dans la loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, complétée par le Règlement Général sur la Protection des Données personnelles du 27 avril 2016 de l'Union Européenne, en envoyant un courriel à [contact@blue20.fr](mailto:contact@blue20.fr) ou en écrivant à la société BLUE 2.0, à l'adresse suivante : 6 allée des Fournais 74600 Annecy.

### **Droit à l'image**

Le client autorise la société BLUE 2.0 :

- A procéder à des prises de vues et des vidéos pendant les formations ;
- A diffuser et à publier ces photos et vidéos pour une durée illimitée dans le strict cadre de la promotion de la société BLUE 2.0, de ses prestations et de ses services de formation.

Les images photographiques et les vidéos sont destinées à l'usage exclusif du site internet de la société BLUE 2.0 et de toute publication nécessaire à la communication de celle-ci.

Cette autorisation est nominative et incessible et ne s'applique qu'aux supports explicitement mentionnés.



Le client prend note qu'il conserve un droit d'accès et de rectification de ces images et qu'il peut à tout moment interrompre toute nouvelle publication sur simple demande adressée par courriel à [contact@blue20.fr](mailto:contact@blue20.fr) ou en écrivant à la société BLUE 2.0, à l'adresse suivante : 6 allée des Fournais 74600 Annecy.

Le client a lu et compris tous les impacts de cette autorisation et consent à l'utilisation des supports mentionnés ci-dessus.

### **Loi applicable et attribution de compétence**

Les présentes conditions sont soumises au droit français.

Il est fait attribution exclusive de compétence devant le Tribunal du lieu d'établissement de la société BLUE 2.0.

Le client a la possibilité, avant toute action en justice, de rechercher une solution amiable, notamment avec l'aide d'une organisation professionnelle de la branche, ou de tout autre conseil de son choix en écrivant au service client BLUE 2.0 par courriel à [contact@blue20.fr](mailto:contact@blue20.fr) ou par courrier, à l'adresse suivante : 6 allée des Fournais 74600 Annecy.

Conformément aux dispositions des articles L 611-1 et R 612-1 et suivants du Code de la Consommation concernant le règlement amiable des litiges :

Lorsque le consommateur a adressé une réclamation écrite au professionnel et qu'il n'a pas obtenu satisfaction ou de réponse dans un délai de deux mois, il peut soumettre gratuitement sa réclamation au médiateur de la consommation. Le médiateur doit être saisi dans le délai maximal d'un an à compter de la réclamation initiale.

Le médiateur AME CONSO peut être saisi directement en ligne à l'adresse suivante : [www.mediationconso-ame.com](http://www.mediationconso-ame.com) ou par courrier AME Conso, 11 place Dauphine 75001 Paris

Le client reconnaît avoir pris connaissance des présentes conditions générales de vente et déclare les accepter sans réserve.

### **DATE & SIGNATURE DU CLIENT**

*Précédé de la mention manuscrite  
'Lu et approuvé, bon pour accord'*